

**223C1582**  
FR0000062101-FS0758

9 octobre 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 octobre 2023, la société FHC<sup>1</sup> a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 octobre 2023, les seuils de 10% et 5% du capital et 5% des droits de vote de la société SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES (SFCMC), et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession de ses actions SFCMC par FHC à la société en vue de leur annulation (cf. notamment D&I223C1124 du 18 juillet 2023).

---

<sup>1</sup> Filiale de Fimalac, société contrôlée par Marc Ladreit de Lacharrière.